



PRÉFET DES VOSGES

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Épinal, le 5 décembre 2022

La préfète des Vosges se félicite du succès de l'opération d'abandon simplifié d'armes à l'État dans le département

Dans le cadre de l'opération d'abandon simplifié d'armes à l'État, organisée par le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer avec l'appui du ministère de la Justice, les particuliers, détenteurs non déclarés ont pu s'en dessaisir en les remettant à des policiers et gendarmes ou les enregistrer pour les conserver, dans le système d'information sur les armes (SIA) auprès d'agents de préfectures et sous-préfectures.

Cette opération inédite, organisée dans 3 sites vosgiens (commissariat de police d'Épinal, commissariat de police de Saint-Dié des Vosges et brigade de gendarmerie de Neufchâteau), du 26 novembre au 2 décembre, a permis à de nombreux usagers d'effectuer l'une ou l'autre de ces démarches.

Cette action répondait à un besoin fort des usagers, notamment pour ceux ayant acquis des armes par héritage. Elle a largement contribué à renforcer la relation et la confiance entre la population et les forces de sécurité intérieure autour de l'objectif partagé de sécurité publique. **Elle participe grandement à prévenir les violences intrafamiliales, les accidents domestiques et les vols d'armes.**

Dans les Vosges, **1025 armes, dont 748 armes longues, 227 armes de poing et 50 armes à feu et de défense** ont été abandonnées ainsi que **37 256 munitions**.

Dans le même temps, **177 armes jusqu'ici non déclarées ont été enregistrées** dans le système d'information sur les armes (SIA) permettant la régularisation de la situation de leurs propriétaires.

La simplicité de la procédure d'abandon assortie d'une garantie d'**absence de poursuites** administratives ou judiciaires pour détention illégale d'armes, la **proximité des points d'accueil** et l'**accompagnement apporté aux usagers** par les services de l'État et leurs partenaires ont constitué des facteurs clefs de ce succès.

Fort de cette dynamique, Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, a décidé d'**engager une réforme de la procédure d'abandon d'armes** à l'État visant à la simplifier. Une expérimentation sera initiée en ce sens dès le premier trimestre 2023 dans 5 départements.

À l'issue du déploiement du système d'information sur les armes à l'ensemble des publics concernés (détenteurs d'armes particuliers, associatifs et métiers) prévu fin 2023, une nouvelle opération de ce type sera organisée. L'abandon des armes non déclarées reste possible et leur enregistrement est obligatoire dans le SIA.

Quelques chiffres clés :

- 30 000 détenteurs d'armes dans le département des Vosges pour 168 000 dans le Grand Est ;
- 39 000 armes détenues dans les Vosges pour 800 000 dans le Grand Est ;
- 2 millions d'armes détenues illégalement sur le territoire national

Pour en savoir plus : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11629>

Cabinet
Bureau de la communication
interministérielle

Tél : 03 29 69 88 88
Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr